

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 JUILLET 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-153

OBJET : Approbation des conventions relatives aux subventions votées pour la réalisation et /ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire Paris Est Marne & Bois dans le cadre du BONI de liquidation de l'ex OPH Saint Maur des Fossés et autorisation de signature au Président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	4

Votants	86
Abstention	3
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	2

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

Absents :

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : Approbation des conventions relatives aux subventions votées pour la réalisation et /ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire Paris Est Marne & Bois dans le cadre du BONI de liquidation de l'ex OPH Saint Maur des Fossés et autorisation de signature au Président

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.411-2-1, L.421-7 et suivants, R.421-1 et suivants,

VU le décret n° 2025-57 du 20 janvier 2025 portant dissolution de l'office public de l'habitat Saint Maur Habitat Paris Est,

VU l'arrêté du 20 janvier 2025 portant désignation du liquidateur de l'office public de l'habitat Saint Maur Habitat Paris Est,

VU sa délibération du 19 mai 2026. relative au vote de subventions pour la réalisation et/ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire de Paris Est Marne & Bois dans le cadre de la convention du BONI de l'ex OPH de St Maur-des-Fossé,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer pour approuver les conventions relatives aux subventions volées dans le cadre de la convention du BONI de liquidation de l'ex OPH de Saint-Maur-des-Fossés,

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, cohésion sociale, du 29 juin 2026.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE les conventions relatives aux subventions votées dans le cadre de la convention du boni de liquidation de l'ex OPH de Saint-Maur-Des-Fossés dont une copie est annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président de Paris Est Marne & Bois ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

08 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-153-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026